

I. Le modèle britannique et son influence sur les Lumières

Comment s'est mis en place le régime politique anglais à partir du XVIIe siècle et quelle influence a-t-il eu sur les philosophes des Lumières en France ?

a) L'affirmation des libertés anglaises (1660-1689)

1. La situation politique et religieuse

Vers 1660, l'Angleterre est peuplée d'environ 5 millions d'habitants (22 millions en France). Elle possède l'Irlande et, depuis le début du siècle, son roi, qui appartient à la dynastie des Stuart, est aussi celui d'Écosse.

À la différence du roi de France, le roi d'Angleterre ne gouverne pas en roi absolu. Son pouvoir est limité par un Parlement, formé de deux chambres, la chambre des Communes élue au suffrage censitaire, et la chambre des Lords. Le roi ne peut pas lever un impôt sans l'accord du Parlement qui représente le peuple. Le Parlement vote aussi les lois (bills) mais le roi peut y mettre son veto.

La religion d'État est l'anglicanisme. Les Anglais sont majoritairement anglicans, mais il y a d'autres protestants – les puritains – et des catholiques. Les tensions sont très fortes entre l'Église anglicane et ces minorités religieuses.

2. Le Parlement face à Charles II (1660-1685)

De 1649 à 1658, la monarchie avait été remplacée par une république dirigée par le puritain Cromwell. En 1660, le Parlement décide de rétablir le régime monarchique et il appelle sur le trône Charles II Stuart, le fils du précédent roi.

Mais Charles II, qui se montre favorable au catholicisme, se heurte rapidement au Parlement, composé majoritairement d'anglicans. En 1672, le roi cherche à suspendre les lois pénales contre les catholiques (Déclaration d'indulgence). Le Parlement réplique au roi en votant le Bill du Test (1673), qui interdit aux catholiques d'accéder aux fonctions publiques.

Les parlementaires se méfient de Charles II qui, à tout moment, peut les faire emprisonner. En 1679, ils votent la loi d'Habeas corpus. Toute personne arrêtée même par ordre du roi doit être conduite devant un juge. Cette loi rend impossibles les emprisonnements arbitraires, c'est-à-dire sans raison juridique, et limite le pouvoir royal.

Le conflit entre le Parlement et le roi entraîne la formation de deux grands partis qui s'opposent aux Communes. Les tories sont les partisans des droits du roi, alors que les whigs défendent avant tout la prépondérance du Parlement.

3. La « Glorieuse Révolution » et le *bill of rights* (1688-1689)

Le duc d'York succède sur le trône à son frère Charles II en 1685, sous le nom de Jacques II. Mais il est ouvertement catholique et soulève la crainte d'un rétablissement du catholicisme par la force. Les parlementaires prennent peur et se mettent d'accord pour le remplacer par un prince protestant, Guillaume d'Orange, époux de Marie Stuart, la fille de Jacques II. En novembre 1688, Guillaume débarque en Angleterre avec une petite armée alors que Jacques II, surpris et sans soutien, s'enfuit en France. C'est la « Glorieuse Révolution » (1688).

VOCABULAIRE

Les Lumières : un mouvement littéraire et philosophique européen du XVIIIe siècle fondé sur la raison qui permet, selon les philosophes des Lumières, de sortir des préjugés et de l'intolérance et de faire progresser les hommes vers le bonheur et la liberté.

L'Habeas corpus : la loi anglaise qui empêche d'emprisonner une personne de façon arbitraire.

Une monarchie parlementaire : une monarchie dans laquelle le gouvernement nommé par le monarque est contrôlé par le parlement.

Le suffrage censitaire : un mode de suffrage par lequel seuls les citoyens payant un certain niveau d'impôts, donc riches, peuvent voter.

Le veto royal : la possibilité pour le roi de s'opposer à une loi votée par le Parlement.

Les puritains : des protestants calvinistes partisans d'un christianisme « pur » et austère.

Les tories : le parti politique fondé à la fin du règne de Charles II, favorable à un pouvoir royal fort.

Les whigs : le parti politique fondé à la fin du règne de Charles II, favorable à un Parlement fort.

En février 1689, le Parlement proclame roi Guillaume III d'Orange et reine Marie II. Mais les souverains ont dû accepter auparavant le *bill of rights* (la Déclaration des droits) qui renforce les droits du Parlement et accorde de nouvelles libertés individuelles.

Peu après, le Parlement vote une loi de tolérance en faveur des puritains qui accorde à ceux-ci la liberté de culte (1689).

b) L'Angleterre et son influence après 1689

1. Vers une monarchie parlementaire

Après la « Glorieuse Révolution », le régime politique évolue vers une monarchie parlementaire. Le roi (ou la reine) choisit de plus en plus souvent les ministres dans le parti majoritaire à la chambre des Communes. Le Parlement oblige le roi à le convoquer chaque année et décide que les élections aux Communes auront lieu tous les trois ans. Enfin, les souverains prennent l'habitude de ne plus mettre leur veto aux lois votées par les chambres.

La liberté de la presse est proclamée en 1695, ce qui permet de donner une publicité aux débats à la chambre et à chaque parti de faire connaître ses opinions.

Le Parlement montre sa nouvelle autorité par deux grandes lois :

- En 1701, il vote l'Acte d'établissement qui décide que le trône d'Angleterre ne sera plus jamais occupé par un souverain catholique.
- En 1707, l'Acte d'Union rassemble l'Angleterre et l'Écosse dans un seul État, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne, avec un seul Parlement. Le nouveau royaume comprend environ 7 millions d'habitants.

2. L'essor colonial et commercial

Au XVII^e siècle, l'Angleterre se constitue progressivement un empire colonial. En 1714, elle possède des comptoirs en Inde, des îles dans les Antilles (la Jamaïque surtout) et douze colonies échelonnées sur la côte de l'Amérique du Nord.

Le commerce maritime britannique se développe très rapidement après 1670. Les marchands anglais vont chercher des produits tropicaux dans les colonies (sucre, tabac, coton...) qu'ils redistribuent ensuite en Europe. Ils pratiquent la traite des esclaves noirs d'Afrique et le commerce triangulaire. Plaque tournante des trafics européens et coloniaux, Londres assure les trois quarts du commerce extérieur de l'Angleterre. On y trouve la banque d'Angleterre (fondée en 1694), la Bourse, les sociétés de commerce, les compagnies d'assurances maritimes. Londres atteint 575 000 habitants en 1700 et écrase les autres villes par sa taille.

Les négociants (grands marchands), les armateurs, les financiers, essentiellement localisés à Londres, sont de plus en plus nombreux. Dans la capitale, toute une société d'employés et d'ouvriers gravite autour des nouvelles activités liées au commerce.

3. L'influence britannique sur les Lumières

Après la « Glorieuse Révolution », l'Angleterre offre l'image d'un pays libre où le régime d'absolutisme et d'intolérance a été détruit. Le philosophe anglais Locke (1632-1704) théorise l'idée que les hommes ne peuvent pas être gouvernés sans leur consentement.

Dans la première moitié du XVIII^e siècle, le modèle britannique inspire beaucoup les philosophes des Lumières français. Voltaire (1694-1778), qui y a vécu quatre ans, publie les *Lettres philosophiques* ou *Lettres anglaises* en 1733. Il y vante les mérites du modèle politique, économique et social anglais qu'il présente comme supérieur au modèle français. En 1748, Montesquieu (1689-1755) publie *De l'esprit des lois*. Il insiste sur la nécessité de séparer les pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire, comme en Angleterre, alors qu'en France, ils sont concentrés dans les mains du roi. Dans les deux cas, en vantant les mérites du modèle anglais, les Lumières critiquent implicitement la monarchie absolue française.